



**HAL**  
open science

# Les citoyens romains en Béotie (et notamment à Thisbé), du règne de Vespasien à l'édit de Caracalla

Christel Müller

► **To cite this version:**

Christel Müller. Les citoyens romains en Béotie (et notamment à Thisbé), du règne de Vespasien à l'édit de Caracalla. G. Frija. Être citoyen romain dans le monde grec au II e siècle de notre ère textes, Ausonius, 2020. halshs-03931318

**HAL Id: halshs-03931318**

**<https://shs.hal.science/halshs-03931318v1>**

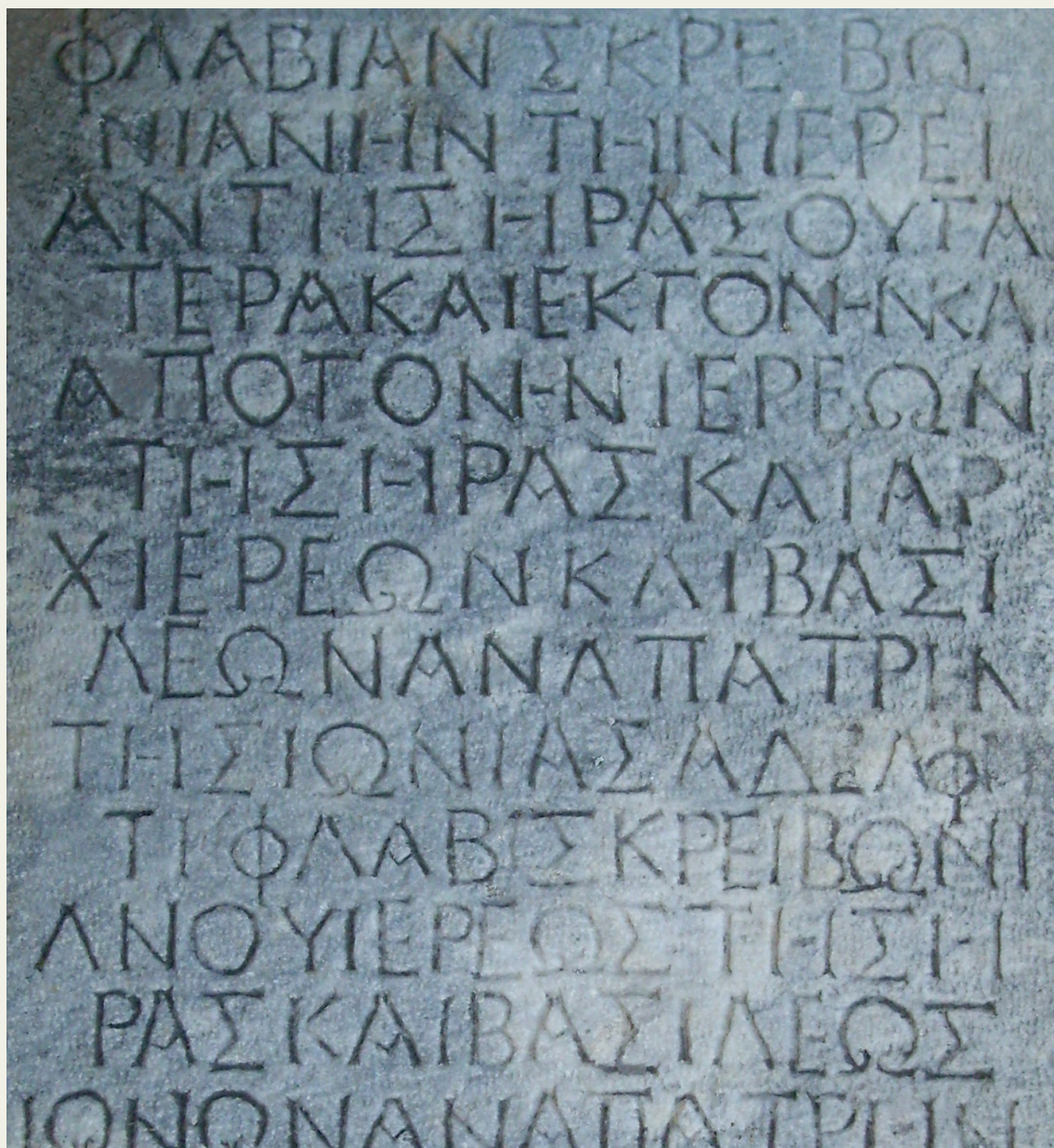
Submitted on 9 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Être citoyen romain dans le monde grec au II<sup>e</sup> siècle de notre ère

Textes réunis et édités par Gabrielle Frija



Ausonius Éditions  
— Scripta Antiqua 139 —

# Être citoyen romain dans le monde grec au II<sup>e</sup> siècle de notre ère

*textes réunis et édités par Gabrielle Frija*

Cet ouvrage a été publié avec le soutien  
du laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs (EA 3350).

— Bordeaux 2020 —

## Sommaire

Introduction, *Gabrielle Frija* 7

### I. VOIES D'ACCÈS À LA CITOYENNETÉ ROMAINE EN ASIE

Les affranchis de citoyens romains dans les centres ruraux de la province d'Asie :  
considérations à partir de deux études de cas, *Alberto Dalla Rosa* 21

Proconsoli d'Asia e cittadinanza romana nel II sec. d.C., *Andrea Raggi* 41

### II. CITOYENS ROMAINS DANS LES CITÉS GRECQUES D'ASIE MINEURE : LA VARIÉTÉ RÉGIONALE

La diffusion des gentilices impériaux au II<sup>e</sup> siècle p.C. en Pisidie, *Guy Labarre* 59

*Aurelii* in Lykien: Namenslisten aus der Zeit vor und nach der *Constitutio Antoniniana*,  
*Denise Reitzenstein* 73

Roman citizenship among multiple citizenships in Lycia, *Georgy Kantor* 95

La citoyenneté romaine à Éphèse au II<sup>e</sup> siècle et la pratique du droit romain.  
Une *adrogatio* chez les Vedii, *François Kirbihler* 117

### III. LA CITOYENNETÉ DANS LES COLONIES ROMAINES D'ASIE MINEURE

La citoyenneté romaine à Héraclée du Pont au II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Prééminence politique,  
distinction sociale et double communauté, *Eric Guerber* 167

La citoyenneté romaine à Alexandrie de Troade et à Parion au II<sup>e</sup> siècle p.C. :  
un état des lieux, *Henri Fernoux* 187

### IV. REGARDS SUR D'AUTRES ESPACES GRECS

Les citoyens romains en Béotie (et notamment à Thisbé), du règne de Vespasien  
à l'édit de Caracalla, *Christel Müller* 211

De l'intérêt de (ne pas) devenir citoyen romain dans une cité grecque ordinaire.  
Le cas de Thasos, *Julien Fournier* 233

Conclusions : appropriations locales d'une citoyenneté d'empire, *Anna Heller* 257

## Les citoyens romains en Béotie (et notamment à Thisbé), du règne de Vespasien à l'édit de Caracalla\*

Christel Müller

Comme l'a souligné Gabrielle Frija dans l'introduction générale, on a longtemps limité l'étude de la présence de citoyens romains dans les cités grecques aux premiers temps du phénomène. Cela concernait d'abord les *Italiens dans le monde grec* pour reprendre le titre d'un colloque organisé il y a vingt ans déjà<sup>1</sup> et qui portait sur les deux derniers siècles de la République et le début de l'Empire ; mais cela concernait aussi la diffusion de la *ciuitas Romana* parmi les membres de l'élite civique, pour laquelle on citera comme exemple l'article de Jean-Louis Ferrary sur l'acquisition de la citoyenneté romaine dans la province d'Asie publié en 2005 dans les actes du colloque intitulé *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*<sup>2</sup>. Il est donc tout à fait justifié de se focaliser aujourd'hui sur le II<sup>e</sup> s. p.C., même si la période la plus cohérente, on le verra, déborde sans doute à la fois vers la fin du I<sup>er</sup> et le début du III<sup>e</sup> s. p.C.

Par ailleurs, l'analyse de la diffusion de la *ciuitas Romana* a généralement été centrée sur la question de la promotion statutaire et sociale qu'elle était censée procurer à ses bénéficiaires : ainsi on s'est intéressé essentiellement à ceux d'entre eux qui accédaient à des carrières équestres, voire sénatoriales, comme en témoigne parmi d'autres l'ouvrage de Helmut Halfmann paru en 1979 sur les sénateurs de la partie orientale de l'empire. Il s'agit en réalité d'une vision verticale, masculine et finalement très globale de cette diffusion où l'important était le rapport entre le centre et la périphérie. Dans le même ordre d'idées, on s'est interrogé *ad nauseam* sur le degré de "romanisation" que cette diffusion impliquait, sans que les tenants et les aboutissants de cette dernière notion soient toujours très clairs, ni surtout les mêmes pour tous les historiens<sup>3</sup>. Or, il faut constater que peu nombreux sont les

\* Je tiens à remercier ici Gabrielle Frija de son invitation, ainsi que Madalina Dana et Frédéric Hurlet de leur relecture attentive. Je suis également reconnaissante à Yannis Kalliontzis d'avoir été assez généreux pour partager avec moi plusieurs clichés d'inscriptions trouvées à Thisbé en Béotie et discuter plusieurs points d'épigraphie épiqueux.

1 Müller & Hasenohr, éd. 2002 (actes d'un colloque tenu à Paris en 1998). Pour une étude très récente sur la place et l'intégration des Romains et Italiens dans le monde grec, cf. Robu 2019.

2 Fröhlich & Müller, éd. 2005.

3 Entre autres références, on citera le dossier consacré à la question par la revue des *Annales* en mars-avril 2004, avec des contributions de P. Le Roux, J.-B. Yon, O. Buchsenschutz et D. Rousset, ainsi que l'article dû à H. Inglebert en 2005 dans le volume sur *l'Histoire de la civilisation romaine* qu'il a dirigé aux PUF (Inglebert 2005).

participants à la présente rencontre qui ont utilisé cette notion, non qu'elle soit invalide en elle-même, mais parce qu'elle n'amène plus, pour le moment, de questionnement nouveau.

Pour la Grèce continentale, on reconnaîtra malgré tout, en ce qui concerne le Haut-Empire, l'existence de travaux nettement plus nombreux que pour l'Asie Mineure, assurément grâce à l'impulsion donnée par Athanase Rizakis à Athènes au sein du KERA (Centre de Recherches sur l'Antiquité grecque et romaine) à la constitution de bases de données onomastiques et prosopographiques à partir des années 1990-2000 et à la tenue ensuite de plusieurs rencontres consacrées à l'histoire sociale ou économique de la Grèce romaine<sup>4</sup>. La dernière en date, parue à l'automne 2017, s'intitule *Social Dynamics Under Roman Rule, Mobility and Status Change in the Provinces of Achaia and Macedonia* et intéresse directement le propos d'aujourd'hui. Mais si l'intérêt existe depuis presque quarante ans, l'appréhension du phénomène s'est largement modifiée, comme en témoigne ce récent volume. Dans un article passionnant, Eftychia Stavrianopoulou donne quelques clés d'investigation très pertinentes : comme elle l'écrit, "étudier la mobilité sociale en relation avec le système de valeurs local est plus constructif que la mesurer uniquement en termes de réussite sociale de certaines élites, telles que celles qui dans les cités de l'Orient grec s'élevèrent au rang de sénateurs dans le système romain"<sup>5</sup>. On voit bien la manière dont la perspective d'abord globale (comment les Grecs se sont intégrés dans la *ciuitas Romana* et donc dans l'empire, avec les questions connexes de la diffusion de la citoyenneté et de la romanisation) s'est déplacée vers une autre question qui relève du régional ou du local<sup>6</sup> : qu'ont fait les Grecs de la *ciuitas Romana* dans leurs confédérations ou dans leurs cités, en termes de stratégie politique et sociale ? Le maître mot ici est celui d'appropriation.

Il y a vingt ans, lors du colloque consacré aux Italiens, j'avais eu l'occasion de me pencher sur le cas béotien pour la période (II<sup>e</sup> s. a.C.-I<sup>er</sup> s. p.C.) précédant exactement celle à laquelle est consacré le présent volume<sup>7</sup>. L'étude des citoyens romains en Béotie avait alors consisté à observer comment des Italiens, regroupés en communautés à la fin du I<sup>er</sup> s. a.C. notamment à Thespies, étaient parvenus ou non à s'intégrer à leur *polis* d'adoption. Rien ne semblait leur être acquis d'avance, puisqu'ils ne bénéficiaient d'aucun statut personnel privilégié ou perceptible en tant que catégorie et étaient plutôt tenus à l'écart de certaines activités civiques, à quelques exceptions près. En parallèle à ce phénomène, on pouvait constater cependant l'existence de liens précoces entretenus par plusieurs familles grecques avec ces Italiens du I<sup>er</sup> s. a.C.<sup>8</sup> Pourtant, aucun de ces Grecs n'était pourvu de la *ciuitas Romana* : à cet égard, le cas de l'évergète Épaminondas fils d'Épaminondas d'Akraiphia (la cité où l'on a retrouvé le discours de Néron rendant la liberté aux Grecs en 67 p.C.)<sup>9</sup> était emblématique, car à aucun moment on ne le voyait acquérir la *ciuitas Romana*, malgré ses connexions

4 On citera par ex. Rizakis, dir. 1996 et Rizakis & Touratsoglou, ed. 2013, ou encore Cabanes 1998 pour une synthèse courte, mais commode sur le monde grec européen à l'époque impériale.

5 Stavrianopoulou 2017, 58.

6 Ou, pour reprendre la terminologie anglo-saxonne, le "(g)local", un terme de médiocre consonance en français, mais qui me semble évocateur et utile sur le plan heuristique : sur ce concept, cf. Vlassopoulos 2013, 21 et Müller 2019, 31.

7 Müller 2002.

8 Müller 1996.

9 *IG*, VII, 2713.

romaines<sup>10</sup>. Si les membres de l'élite ne la recherchent pas à ce moment-là, c'est peut-être qu'ils n'en ont pas besoin et que, contrairement à une idée très répandue, elle ne constitue pas pour eux un honneur particulier. Ces élites grecques du début de l'Empire se satisfont largement de leur *politeia*. Elles tendent même au contraire à valoriser l'acquisition de citoyennetés honorifiques locales, comme c'est le cas d'Épaminondas gratifié, à la suite de ses bienfaits envers le *koinon* béotien, de *politeiai* si nombreuses "qu'on ne les a pas transcrites [s.e. sur la stèle] faute de place"<sup>11</sup>.

Qu'en est-il alors de la situation béotienne au II<sup>e</sup> s. p.C. ? Avant toute chose, il faut rappeler que la Béotie comme bien d'autres régions de la Grèce continentale en-dehors d'Athènes n'a pas fourni les mêmes masses documentaires que l'Asie Mineure. Il faut donc extraire une information beaucoup plus éparse qui peut paraître modeste sur le plan quantitatif pour faire de la prosopographie notamment. Malgré tout, ce siècle constitue un tournant important pour le nombre de personnes portant un gentilice, qui connaît une augmentation soudaine : le dépouillement de l'ensemble des inscriptions béotiennes pertinentes donne 130 individus au moins – toutes formules onomastiques confondues – attribuables de manière exclusive au II<sup>e</sup> s. soit 35 % du total (369) des personnes portant de tels noms. Ce nombre est supérieur à celui des trois siècles précédents rassemblés. On ne retrouve de telles proportions, même si elles sont moindres, qu'au III<sup>e</sup> s. p.C. où l'on compte 85 porteurs de ces noms, soit 23 % environ de l'ensemble. L'étude onomastique et prosopographique montre, pour le II<sup>e</sup> s. p.C., une diversification sociale de ces porteurs de *nomina Romana*, qui forment deux strates à la fois distinctes et imbriquées au sein des cités, exactement comme à Thasos<sup>12</sup> : d'une part, les Romains ou Italiens, porteurs de gentilices plus ou moins anciens, qui se sont fondus dans la population, mais dont la présence résulte d'un processus de mobilité ; d'autre part, les Béotiens de souche ayant acquis la *ciuitas Romana* grâce aux empereurs.

#### LES GENTILICES DE LA MOBILITÉ

Premier constat : à partir du I<sup>er</sup> s. p.C., on n'a plus trace dans les sources d'aucune communauté organisée comme il y en avait eu à Thespies à la fin du I<sup>er</sup> s. a.C. Deuxième constat : ce que l'on appellera les "vieux" gentilices, autrement dit ceux que portent traditionnellement les familles de *negotiatores* en particulier à Délos, point de repère essentiel pour la fin de l'époque républicaine, et qui ne sont pas tous des gentilices de magistrats attestés, ne sont pas moins nombreux qu'à la période antérieure. Certains même apparaissent en Béotie seulement sous l'Empire. Malheureusement on ne peut établir aucun lien prosopographique entre les personnages recensés, ce qui montre qu'ils n'appartiennent probablement pas à l'élite. Dans la mesure où ils portent souvent des *cognomina* grecs, il

10 Deux longues inscriptions constituent les éléments principaux du dossier d'Épaminondas d'Akraiphia : *IG*, VII, 2711 (ensemble de lettres et de décrets gravés les uns à la suite des autres pour rappeler les mérites de l'évergète à l'occasion d'une ambassade envoyée à Rome en 37 p.C. par le *koinon* des Panhellènes pour féliciter l'Empereur de son accession au pouvoir) et 2712 (décret de la cité d'Akraiphia en l'honneur de son évergète local).

11 *IG*, VII, 2712, l. 125-128.

12 On verra, dans le présent volume, la contribution de Julien Fournier.

peut s'agir de descendants d'anciens affranchis, dont l'installation dans les cités béotiennes est cependant difficile à dater. On voit clairement, en revanche, par le type de certaines des inscriptions dans lesquelles ils apparaissent et par les ethniques qu'ils portent, que la plupart d'entre eux font désormais partie intégrante de la cité. Le II<sup>e</sup> s. p.C. compte davantage encore que le I<sup>er</sup> de ces personnages, comme l'atteste une levée en urgence de volontaires thespiens pour une expédition de Marc-Aurèle datée entre 169 et 172 p.C.<sup>13</sup>. Sur les 88 personnages qui figurent dans le document, 12 seulement portent les *duo* ou *tria nomina* et aucun le gentilice Aurelius<sup>14</sup>. On compte parmi eux un Arrius, un Cossutius, un Fulvius, un Licinius, un Marcius et quatre Cornelii peut-être de la même famille, tous noms que l'on trouvait aussi à Délos entre la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. a.C. et le début du I<sup>er</sup> s. a.C.<sup>15</sup>

Un deuxième groupe de citoyens romains relève aussi de ce que j'appelle la mobilité, mais n'est pas tout à fait du même ordre que la strate italienne antérieure. Il s'agit désormais d'individus ou de familles venus des villes les plus proches, en l'occurrence Corinthe et Athènes, et qui s'intègrent avec aisance à la vie des cités béotiennes, tout en affichant des liens avec un réseau commercial défini à l'échelle régionale. Pas plus que pour les précédents on ne peut donner précisément la date de leur implantation, même si l'on dispose de quelques indices chronologiques notamment pour les Corinthiens. Apparaissent ainsi des citoyens de l'élite corinthienne parmi les vainqueurs des catalogues agonistiques des *Mouseia* et des *Erôtideia* (à Thespies donc), mais aussi des *Ptoia* à Akraiphia. Le phénomène commence au début de l'Empire et s'intensifie au II<sup>e</sup> s. p.C., comme le montre parmi d'autres le catalogue des *Mouseia IThesp* 178<sup>16</sup>, daté des années 150-160 p.C. par P. Roesch<sup>17</sup> : ce catalogue comprend 18 vainqueurs dont six porteurs de *nomina romana* parmi lesquels trois sont corinthiens.

13 *IThesp*, 37 (*Nouveau choix*, 15 ; copie de P. Roesch ici adoptée contre la copie de *editio princeps* A. Plassart conservée par Lazaros 1988 et retranscrite dans le *SEG*, 39, 456). Pour le commentaire de ce document, cf. Jones 1971 ; Lazaros 1988 ; Knoepfler 1992, 471, n°105 bis ; Knoepfler 2004, 501 et n. 126 ; Jones 2012. L'inscription est datée entre 169 (Marc-Aurèle est seul empereur après la mort de L. Verus) et 172 (date de la prise du titre de Germanicus qui ne figure pas dans le document, contrairement à ceux d'Armeniacus et Parthicus) : cf. Kienast 2017<sup>6</sup>, 131-134. La guerre pour laquelle cette levée a lieu concerne soit l'invasion des Costobogues, comme on l'a pensé à l'origine, soit la lutte contre les tribus germaniques, comme le suggère Jones 2012, 82.

14 Les *duo* ou *tria nomina* présents dans l'inscription sont les suivants : l. 7 : Λ(ούκιος) Ἀρρίος Ἀλέξανδρο[ς] ; l. 25 : Φλ(άβιος) Ἰόβας ; l. 26 : Βέντιος Ἀβάσκαντος ; l. 29 : Μάρκιος Γόργος ; l. 31 : Γ(άιος) Κοσσούτιος Ζώσιμος ; l. 40 : Κορνήλιος Σύμφωρος ; l. 49 : Κορνήλιος Μαρκιανός ; l. 51 : Λικ[ίνιος] Φ<α>υστίνος ; l. 54 : [Φ]ούλβιος Ἀβάσκαντος ; l. 64 : Αἰῖλιος Εὐέλπιστος ; l. 65 : Ν(ομηρίος) Κορνήλιος Λογείν[ος] ; l. 66 : Ν(ομηρίος) Κορνήλιος Σύν[φορος].

15 Comme le montre la liste actualisée des gentilices attestés à Délos établie par J.-L. Ferrary, C. Hasenohr et M.-T. Le Dinahet et placée à la fin du volume Müller & Hasenohr 2002. Les porteurs de tels gentilices en Béotie mériteraient une étude approfondie qui excède largement les limites de la présente contribution.

16 *IThesp*, 178 (*IG*, VII, 1773, reprise par Manieri 2009, 412-414, *Thes.* 42), avec une correction importante de P. Roesch pour l'onomastique, puisque à la l. 18, le Corinthien vainqueur n'est pas un Fabius, mais bien un Flavius avec l'abréviation (qui s'explique beaucoup mieux ainsi) Φλάβ(ιος), soit Φλάβ(ιος) Ἀκτιακός Κορίνθιος. Roesch n'a cependant pas pu voir ce nom lui-même, puisque la partie droite de l'inscription est perdue (et l'était déjà lors de la constitution du corpus des *IG*, VII), comme me l'a confirmé Y. Kalliontzis en me procurant la photo de la pierre actuellement en deux fragments, comprenant l'un la partie haute, l'autre la partie basse.

17 Roesch 1982, 181, n°3.



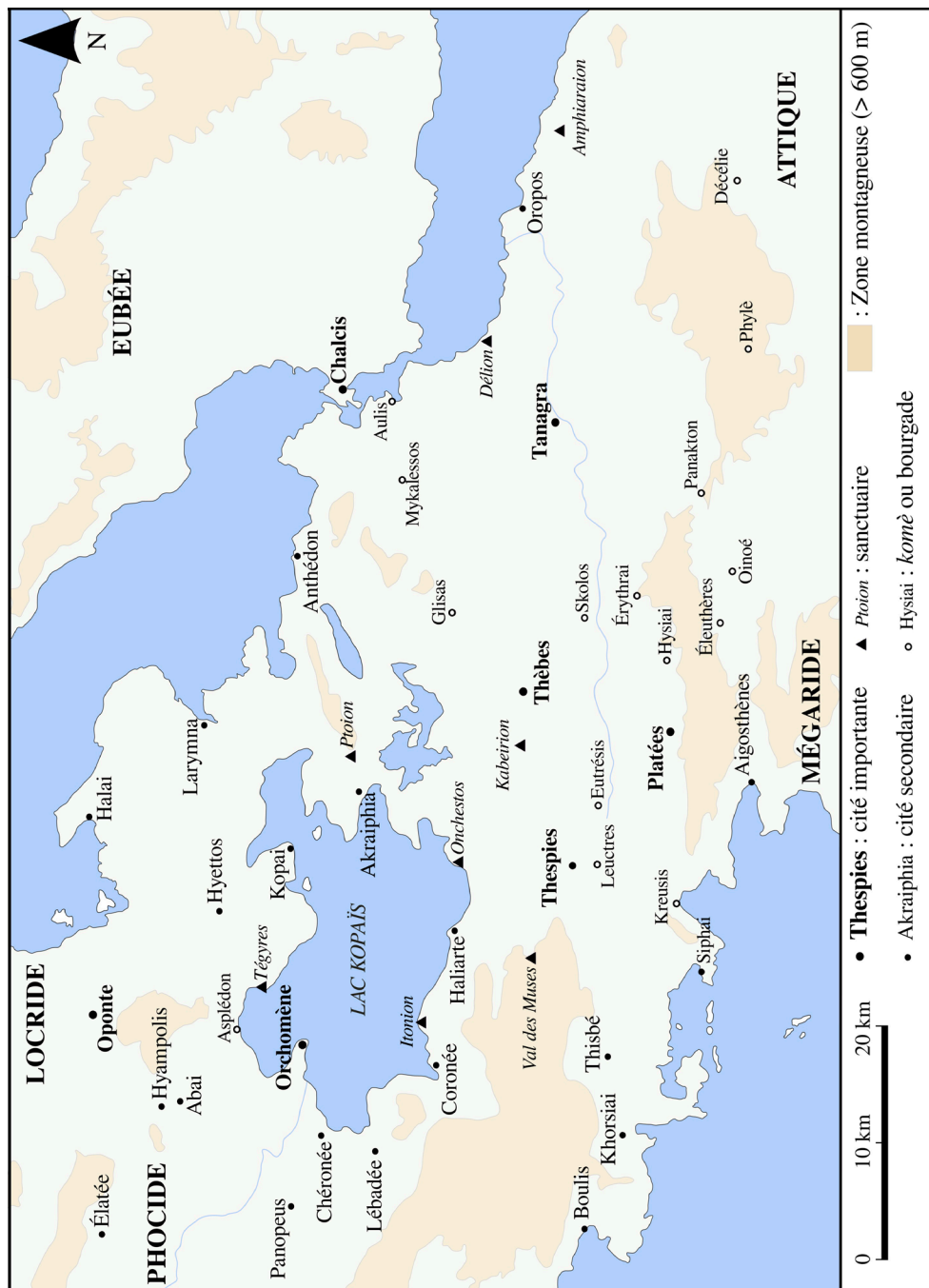


Fig. 1 : carte de la Béotie (© dessin Thierry Lucas, d'après R. J. A. Talbert, Barrington Atlas of the Greek and Roman World, Princeton, 2000)

Cela s'explique par la prospérité graduellement retrouvée de Corinthe, refondée comme colonie par César en 44 a.C.<sup>18</sup> Les liens entre Corinthe et Thespies ne sont pas nouveaux : on trouve des Corinthiens proxènes de Thespies en pleine époque hellénistique<sup>19</sup>, et il suffit de regarder une carte pour se convaincre que cette cité du Sud-Ouest béotien fait partie, du point de vue géographique, d'un ensemble dont le centre est le golfe de Corinthe (fig. 1).

Bien sûr, la présence de ces vainqueurs corinthiens ne signifie pas qu'ils sont implantés en Béotie, mais parmi eux deux intéressent directement notre sujet pour le II<sup>e</sup> s. p.C. : Λαβέριος Περικλῆς et Γναίος Πονπήιος Σώσιμος, car ils sont citoyens à la fois de Corinthe et de Thespies. La question est évidemment de savoir laquelle des deux cités est, dans chacun des cas, la patrie d'origine. Λαβέριος Περικλῆς est attesté dans un catalogue agonistique d'Akraiphia des années 150-160 p.C., où il est dit "corinthien et thespien"<sup>20</sup> : la formule suggère qu'il a été corinthien avant d'être thespien. Il n'y a malheureusement, à ma connaissance, aucun parallèle à ce gentilice dans le corpus de Corinthe, alors que nous connaissons à Thespies une Laberia Pothôsa<sup>21</sup>, ancienne nourrice esclave ou affranchie à qui ses patrons élèvent un monument funéraire à une date inconnue de l'époque impériale. Il s'agit là, à n'en pas douter, de deux membres de la même famille, mais cela n'éclaire pas pour autant l'origine de cette dernière. Il n'est pas interdit de penser, cependant, que Laberius était le patron de Laberia et que, tout corinthien qu'il fût, il s'était implanté avec des esclaves à Thespies. Les raisons d'une telle installation demeurent obscures, même si le gentilice se retrouve à Délos au tout début du I<sup>er</sup> s. a.C.<sup>22</sup> On peut donc imaginer un transit de Délos vers Corinthe, puis de Corinthe vers la Béotie : c'est là un phénomène attesté par ailleurs<sup>23</sup> et on ne peut pas exclure que d'autres porteurs de "vieux gentilices" aient effectué un tel itinéraire. On peut ainsi constater une analogie entre ce cas et celui d'une autre famille, celle des Vibullii, attestée par quatre porteurs de ce *nomen* à Thespies<sup>24</sup> et implantés en Béotie à des fins probablement commerciales, en lien de nouveau avec Corinthe (il s'agit certainement d'une famille coloniale), mais aussi en lien avec Athènes<sup>25</sup>.

Le deuxième cas, celui de Πονπήιος Σώσιμος, est plus facile à expliquer. Le personnage est connu par deux catalogues agonistiques de Thespies où, deux fois vainqueur comme héraut,

18 Sur la destruction, puis la refondation de Corinthe, cf. Hurler & Müller 2017.

19 *IThesp*, 2 (*IG*, VII, 1721, fin du III<sup>e</sup> s. a.C., sans doute 215-213 a.C. selon P. Roesch) : décret de proxénie des Thespiens en l'honneur de Nikanôr fils d'Euios de Corinthe.

20 *IG*, VII, 4152 (Manieri 2009, *Acr.* 22), l. 16-18 : καθαρῶιδῶ[ν] Λαβέριος Περικλ[ῆς] [Κορίν]θιος καὶ Θεσπιε[ύς], "vainqueur comme citharède Laberius Periklès corinthien et thespien".

21 *IThesp*, 1265 (*IG*, VII, 2181) : Λαβερία Ποθώση τῇ θρεψάσῃ οἱ πάτρωνες μνείας χάριν, "À Laberia Pothôsa leur nourrice, ses patrons en souvenir".

22 Müller & Hasenohr 2002, 200, s.v. "Laberius".

23 Cf. Hasenohr & Müller 2002, 16-19, à propos de la famille des Castricii, dont on trouve des représentants à Délos, Thespies et Corinthe : pour les membres de cette *gens*, le parcours a pu se faire de Délos vers Thespies, puis vers Corinthe, comme l'a montré Spawforth 1996, 172.

24 *IThesp*, 192 (catalogue agonistique des *Mouseia*, II<sup>e</sup> s. p.C.) et *IThesp*, 319 (consécration aux dieux égyptiens).

25 Cf. Spawforth 1995, 471, et 1996, 171, qui a suggéré que le patron des deux affranchis mentionnés dans la consécration ait appartenu à l'élite corinthienne des L. Vibullii, établis à Corinthe. Sur le genre d'affaires que pouvaient pratiquer ces Vibullii à Thespies, cf. Müller 2017, 237.

il est appelé dans l'un "corinthien et thespien" et dans l'autre simplement "thespien"<sup>26</sup>. P. Jamot a proposé que Zôsimos ait été thespien avant d'être corinthien, mais, comme l'a fait remarquer L. Robert<sup>27</sup>, les deux ethniques auraient été énoncés dans l'ordre inverse dans la première inscription : on ajoutera que le caractère second de l'ethnique thespien y est souligné par l'expression *ὁ καὶ*. Par ailleurs, le gentilice Pompeius est attesté à Corinthe<sup>28</sup>, alors qu'il n'est présent en Béotie (à Thèbes) que pour le nom de Pompée lui-même et encore très restitué<sup>29</sup>. Le personnage s'est donc sans doute installé à Thespias entre la première et la seconde inscription ; il a même en quelque sorte fait disparaître sa citoyenneté corinthienne, ou tout au moins ne l'a plus affichée. On ne peut exclure, malgré tout, dans ce cas précis, une proclamation de citoyenneté avant l'obtention de celle-ci pour honorer la cité du concours<sup>30</sup> : selon J.-Y. Strasser, le personnage, corinthien d'origine, se serait fait proclamer seulement thespien lors de sa première victoire, puis aurait été gratifié de la *politeia* locale, et c'est lors d'une seconde victoire au même concours des *Mouseia* qu'on aurait rappelé la ville originelle de ce concurrent avant son ethnique d'adoption<sup>31</sup>. Cela n'exclut pas pour autant l'hypothèse d'une installation en Béotie, quel que soit l'ordre dans lequel il faille placer les deux inscriptions.

#### L'ACQUISITION DE LA *CIUITAS* PAR LES BÉOTIENS : LE CAS DE THISBÉ

Mais le deuxième phénomène, le plus important, concerne l'acquisition de la citoyenneté romaine par les Béotiens, perceptible à travers l'expansion du nombre des gentilices impériaux. Sur 220 individus portant ce type de *nomina*, on compte 10 Iulii, 8 Claudii, 46 Flavii, 13 Ulpii, 11 Aelii et 132 Aurelii (Marci compris). Malheureusement, ces chiffres, qui sont peu abondants et donc faiblement représentatifs, ne nous apportent en tant que tels que des informations restreintes ou médiocres, voire totalement dépourvues de signification. Il faut ainsi éliminer d'emblée les Aurelii postérieurs à 212 p.C. notés par la simple abréviation *Aυρ.* devant des noms souvent purement grecs et une formule onomastique grecque elle aussi, comme *Aυρ. Βιοτικὸς Θεμισωνος*, gymnasiarque et cosmète dans la belle inscription de Tanagra, liste d'éphèbes et d'agonothètes, publiée en 2011<sup>32</sup> : à partir de cette date, la *ciuitas Romana* ne présente plus la même signification et, tous les hommes libres étant concernés par la mesure, il est inutile de prendre le gentilice en compte dans l'établissement

26 *IThesp*, 177 (Manieri 2009, 412-414, *Thes.* 43), l. 12-14 : *κῆρυξ Γναίος Πονπήϊος Σώσιμος Κορίνθιος ὁ καὶ Θεσπιεύς*, "héraut, Gnaeus Pompeius Sósimos de Corinthe ainsi que de Thespias" ; et *IThesp*, 178 (Manieri 2009, 412-414, *Thes.* 42), l. 8-9 : *κῆρυξ Πονπήϊος Ζωσίμου<ς> Θεσπιεύς*, "héraut, Pompeius Zôsimos de Thespias".

27 Robert 1946, 12, n. 3.

28 Corinth, VIII, 1 n° 15 (l. 12 : [— Πομ]πηίου Κλαυδίαυ[οῦ]) et Corinth, VIII 2 n° 142 (l. 5 : [—]σίμα f(ecit) u(iua) Pom[peia(?)]).

29 *IG*, VII, 2492 : Γναί[ον Πομπήϊον Γναίου] υἱὸν Μ[έγαν -----]χήσαν[τα καὶ -----]σαντα, [ἀρετῆς ἕνεκα καὶ] εὐνοί[ας τῆς εἰς ἀετούς], "Statue de Gnaeus Pompeius, fils de Gnaeus, le Grand [----- pour son mérite et sa bienveillance à leur égard".

30 Cela relève en quelque sorte de la prise d'une identité autre, dont L. Robert a rassemblé les attestations à propos des proclamations de vainqueurs dans les concours : cf. Robert 1967, 18-22 [= Robert 1989, 358-362].

31 Strasser 2004, 153.

32 Charami 2011 (*SEG*, 59, 492), l. 3 pour le nom cité.

des chiffres. Cette liste est, par ailleurs, la preuve qu'un seul document (ici caricatural puisque tous les personnages entrent en ligne de compte) peut faire basculer les chiffres : on identifiait 63 personnages porteurs de ce gentilice avant sa publication, et 132 après, soit plus de deux fois plus. Pour les gentilices impériaux antérieurs, ils ne font que confirmer ce que nous connaissions déjà de la politique impériale en matière d'octroi de la citoyenneté, et en particulier de la générosité des empereurs du 1<sup>er</sup> s. p.C. à l'égard du monde grec<sup>33</sup>. Mais il ne faut pas oublier que la documentation reflète parfois simplement l'existence d'une seule famille, où le gentilice est porté par tous ses membres ce qui explique la multiplication des occurrences : c'est le cas pour les Flavii, dont une bonne partie appartient à une seule famille de Thespies. Il paraît donc largement préférable de s'en tenir à des analyses qualitatives, relevant de la micro-histoire sociale des élites concernées.

Ces précautions prises, l'époque des Flaviens (69-96 p.C.) marque sans doute un tournant pour la région : on voit soudain les grandes familles locales, depuis longtemps bénéficiaires du *patrocinium* romain, commencer à acquérir la citoyenneté romaine. La question est alors de savoir quels rapports exacts entretient cette élite avec la *ciuitas Romana* : toute l'élite est-elle concernée ? Peut-on mesurer l'évolution du phénomène ? Surtout quelle est la signification sociale et politique de la possession du titre de *ciuis Romanus* ? La Béotie offre quatre exemples particulièrement frappants de ces grandes familles, avec les Mestrii de Chéronée – autrement dit la famille de Plutarque –, les Flavii Pemptidès<sup>34</sup> de Thèbes, les Flavii Phileinos de Thespies et les Ulprii Brachas de Thisbé, dont la promotion est certes un peu postérieure, mais exemplaire à bien des égards : c'est à ces derniers que je vais consacrer le reste de cette présentation, le cas thespien méritant un traitement spécifique du fait de sa complexité.

La famille des Ulprii Brachas est originaire de Thisbé (fig. 1), dans le Sud-Ouest béotien. Ce sont presque exclusivement les inscriptions qui nous informent, pour l'époque romaine, sur cette petite cité proche de la côte, mais située malgré tout dans l'hinterland, qui a fourni quelques très beaux textes dont on se sert constamment pour l'étude de l'histoire politique et économique de la région : un *SC de Thisbensibus* de 170 a.C.<sup>35</sup>, un dossier documentaire sur un prêt pour le II<sup>e</sup> s. a.C.<sup>36</sup>, puis en sautant à pieds joints jusqu'à l'époque impériale, un édit d'un proconsul portant sur des baux emphytéotiques à la fin du II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> s. p.C.<sup>37</sup> Mais une bonne partie des textes à partir du II<sup>e</sup> s. a.C. concerne en fait de près ou de loin les membres de la famille déjà mentionnée, avant et

33 Ainsi, Sherwin-White 1973<sup>2</sup>, 310.

34 J'utilise ce type d'expression où un pluriel se trouve suivi d'un singulier (Flavii Pemptidès ou Phileinos) pour désigner les branches d'une famille au sein de laquelle un *onoma* grec devenu *cognomen* et particulièrement représenté devient une sorte de marque distinctive. Il n'est pas possible de le mettre au pluriel (e.g. Flavii Phileinoi), car par définition le pluriel de ces *onomata* n'est pas attesté, tandis que les *nomina* le sont sans difficulté. De manière analogique, en français, on peut désigner la branche d'une famille par l'un de ses représentants : ainsi, dans la famille Lombard, on dira je vais "chez la Pierre" ou chez "les Maurice", du nom du personnage masculin d'où dérive la branche.

35 Sherk 1969, n°2.

36 Migeotte 1984, n°10 et 11 ; cf. Müller 2010, 238-240.

37 *Syll.*<sup>3</sup>, 884 ; cf. en dernier lieu Pernin 2014.

après l'acquisition de la *ciuitas Romana*. Le dossier comprend les documents suivants, en reprenant l'ensemble depuis l'époque hellénistique :

1- *SEG*, 3.368 : catalogue de vainqueurs aux *Basileia* de Lébadée, fin du III<sup>e</sup> s. a.C.-début du II<sup>e</sup> s. a.C., en tout cas avant 171 a.C.<sup>38</sup>

[ἄρχοντας? Βροχᾶ? Κ]άπωνος Θισβέ[ως, ἀγωναθετούντος]  
[- - | - - - ο]υ, οἶδε ἐνίκων·

“[Étant archonte (fédéral) ? Brochas ? fils de K]apôn de Thisbé, étant [agonothète XXX], ont été vainqueurs...”.

2- Migeotte 1984, n° 10 (*SEG*, 22.410) : décret de Chorsiai en l'honneur de Kapôn de Thisbé (?) (vers 160 a.C.)

[Καλ.]λιξένω ἄρχοντας·  
[- - - - -]κ[λ]εῖος ἔλεξε· ἐπιθεὶ Κάπων Βρόχαιο  
[Θισβεὺς? εὖν]οος ἐών [διατ]ελῆ τῆ πόλι Χορσιείων  
[ἐν παντὶ κ]ηρὺ κτλ.

“Kallixénos étant archonte, X fils de -klès a proposé ; attendu que Kapôn fils de Brochas de Thisbé (?) ne cesse d'être dévoué envers la cité des Chorsiens en toute occasion...”.

3- *BCH* 44 (1920), p. 247-248 et *IG*, VII, 4139, l. 37-38 : décret de Thisbé acceptant le concours rénové des *Ptoia* ; fin du II<sup>e</sup> s. a.C.

ἐλέσθαι δὲ αὐτοῖς καὶ θεωροδόκον·  
εἰρέθη Βροχᾶς Κάπωνος.

“Que l'on choisisse pour eux également un théôrodoque : a été choisi Brochas fils de Kapôn”

38 Cf. Knoepfler 2008, 1441 (avec la n. 68) et 1442 pour une bonne photographie de la pierre procurée par Y. Kalliontzis à l'auteur de l'article. Il paraît difficile à première vue que le personnage fils de Kapôn, nommé avec son ethnique thisbéen, soit l'archonte fédéral, dans la mesure où, comme me le fait remarquer à très juste titre Y. Kalliontzis *per epistulam*, les archontes fédéraux ne portent que rarement l'ethnique. Mais, par ailleurs, la présence indubitable d'un *upsilon* avant ὶδε ἐνίκων implique, semble-t-il, la présence d'un deuxième magistrat, qui ne peut être alors que l'agonothète, ce qui impose par ricochet d'admettre que celui qui le précède dans la phrase est bien l'archonte. Si l'on tient à ce que le fils de Kapôn soit, dans cette inscription, l'agonothète et non l'archonte fédéral, il faut admettre que le Y est la terminaison au génitif – ου d'un qualificatif accolé à son nom, par ex. νεωτέρου, “le jeune”, destiné à le distinguer d'éventuels homonymes : la restitution pourrait ainsi être [ἀγωναθετούντος Βροχᾶ Κ]άπωνος Θισβέ[ως,][[ e.g. τοῦ νεωτέρου]υ κτλ. Une autre solution a été proposée en 1988 par D. Knoepfler qui restitue (Knoepfler 1988, 274, n. 30) : [ἄρχοντας? Βοιωτίος *vel simile* Κ]άπωνος Θισβέ[ως], en invoquant comme parallèle une inscription d'Akraiphia (*IG* VII 2724c) et en suggérant que cet archonte, désormais Kapôn sans patronyme, soit le même que dans le décret de proxénie publié par P. Roesch en 1966 (1966, 67, n° 6, cité *infra* n. 46) et placé dans les années 240-230 a.C. Mais une telle solution impliquerait, à mon sens, une datation un peu trop haute pour le présent catalogue agonistique *SEG* 3.368. La seule certitude, rappelons-le, est que ce catalogue est antérieur à 171, puisque les vainqueurs béotiens y portent tous l'ethnique fédéral Βοιωτίος, point sur lequel je reviendrai dans le commentaire.

4- IG, VII, 2355 : funéraire (époque impériale ?<sup>39</sup>).

Κάπω[ν]	4	χαί[ρε],
χαί[ρε],		Ζωπυρίνα
Βρό[χιλλα ?]		χαίρε

“Kapôn, salut, Brochilla (?), salut, Zôpyrina salut”.

5- IG, VII, 2358 : funéraire avec héroïsation (époque impériale ?<sup>40</sup>).

Δημοσθένει Κράτωνος  
καὶ Κράτωνι Δημοσθένους  
ἦρωσι

“Pour Dèmosthénès fils de Kratôn et Kratôn fils de Dèmosthénès, héros”.

6- IG, VII, 2236 : statue de l'empereur Trajan (98 ou 99 p.C.<sup>41</sup>).

Αὐτοκράτορα		φιλοκαίσαρ καὶ ὁ υἱὸς
Νέρουαν Τραϊανὸ[ν]	8	αὐτοῦ Δημοσθένους
Καίσαρα Σεβαστὸν		καὶ αἱ θυγατέρες
4 Γερμανικόν, ὕπατο[ν]		Δαμόκλεια καὶ Εὐπορία
τὸ β'		ἐκ τῶν ἰδίων.
Βροχᾶς Δημοσθένους		

“(Statue de) l'empereur Nerva Trajan César Auguste Germanicus, consul pour la deuxième fois : Brochas fils de Dèmosthénès, *philokaisar*, ainsi que son fils Dèmosthénès et ses filles Damokleia et Euporia (l'ont érigée) à leurs frais”.

7- IG, VII, 2237 : statue de l'empereur Hadrien (117 ou 118<sup>42</sup>).

- 39 Si l'on en juge par le fac-similé de Lolling dans les IG, VII (*epsilon* et *oméga* lunaires, *alpha* dont la haste droite se prolonge vers la partie supérieure gauche).
- 40 Le fac-similé de Lolling dans les IG, VII ne contient guère d'élément dirimant, à l'exception d'un *sigma* lunaire devenu carré dont la présence paraît très isolée, voire incongrue, dans l'inscription. On sera donc très prudent dans la datation.
- 41 Cf. Kienast 2017<sup>6</sup>, p. 117 : le deuxième consulat de Trajan en 98 donne un *terminus post quem* et la désignation de l'empereur pour son troisième consulat en novembre 99 un *terminus ante quem*.
- 42 Cf. Kienast 2017<sup>6</sup>, p. 123 : la désignation d'Hadrien pour son deuxième consulat en août (?) 117 donne un *terminus post quem* et la désignation de l'empereur pour son troisième consulat en octobre (?) 118 un *terminus ante quem*. Par ailleurs, W. Dittenberger, dans les IG, VII, restitue ainsi, de manière très plausible : [Αὐτοκράτορα, θεοῦ Τραϊανοῦ υἱόν, θεοῦ Νέρουα υἱώνόν, Τραϊανόν Ἀδριανόν Καίσαρα Σεβαστὸν Γερμανικόν] Δακικὸν Παρθικόν. Il s'agit bien ici de l'empereur Hadrien, malgré les titres qui figurent au début de la dédicace et feraient spontanément penser à Trajan. En effet, outre le fait que ces titres sont incompatibles avec la mention du deuxième consulat de Trajan (en 98 il n'est encore ni *Dacicus* [102], ni *Parthicus* [116]), on sait qu'Hadrien reçut du Sénat, au début de son règne, des honneurs et des titres qu'il refusa : cf. Kienast 2017<sup>6</sup>, p. 124. En témoignent plusieurs monnaies frappées à Rome en

	[Αὐτοκράτορα, θεοῦ]		νὸς φιλοκαίσαρ
	[-----]		καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ
	[-----]	12	Οὐλλπίος Δημοσθέ-
4	[-----]		νης, Οὐλλπίος Κρά-
	[-----]		των, καὶ αἱ θυγατέ-
	[-----] Δακικόν		ρες Οὐλλπία Εὐπορία,
	Παρθικόν, ὕπατον	16	Οὐλλπία Βρόχιλλα
8	τὸ β', Μ(ἄρκος) Οὐλλπίος		ἐκ τῶν ἰδίων.
	Βραχᾶς Ἐπιφανία-		

“(Statue de) [l’empereur, -----] Dacicus Parthicus, consul pour la deuxième fois : M. Ulpius Brachas Epiphanianos *philokaisar* ainsi que ses fils Ulpius Dèmosthénès, Ulpius Kratôn et ses filles Ulpia Euporia, Ulpia Brochilla (l’ont érigée) à leurs frais”.

8- *IG*, VII, 2241 : statue de M. Ulpius Dèmosthénès ; règne de Trajan ou Hadrien ; en tout cas postérieur au n° 6.

	Μ(ἄρκος) Οὐλλπίος Βραχᾶς	4	κα καὶ τῆς εἰς τὴν πα-
	Μ(ἄρκον) Οὐλλπίον Δημοσθένην		τρίδα εὐνοίας
	τὸν υἱὸν ἀρετῆς ἔνε-		ψ(ηφίσματι) β(ουλή)ς καὶ δήμου

“M. Ulpius Brachas (a fait ériger la statue) de M. Ulpius Dèmosthénès, son fils, pour son mérite et son dévouement envers sa patrie. Par décret du Conseil et du Peuple”.

117, montrant au droit Hadrien empereur portant les titres de Trajan, Optimus Augustus Germanicus Dacicus et au revers la reconnaissance de l’adoption d’Hadrien par Trajan, les deux personnages se serrant la main : *BMC* III, p. 236-238 “Hadrian, Class I”, avec la planche 46.1-8 et le commentaire de Birley 1997, 81-82. On peut invoquer plusieurs parallèles tirés notamment d’inscriptions grecques qui concernent indubitablement Hadrien : à Thespies pour rester dans la région, *IG*, VII, 1839 : Ἀ[ὐτ]οκρά[τορα] θεοῦ Νέρου[α υἱὸν]όν, Τραϊάγ[οῦ υἱὸν], Ἀδριανὸν Καί[σαρα] Σεβαστ[ὸν] Γερμανικὸν Δακικὸν Παρθικὸν ἄριστον ἢ πόλις, “(Statue de) l’empereur petit-fils du divin Nerva, fils de Trajan, Hadrien César Auguste Germanicus Dacicus Parthicus Optimus, (érigée par) la cité” ; à Lycosoura (Arcadie), *IG*, V, 2, 533, [Αὐτοκ]ράτορα Νερου[ῆ]α υἱὸν Τ[ραϊανὸν] Ἀδριανὸν Καί[σαρα] Σεβ[αστ]ὸν Γερμανικὸν Δακικ[ὸν] Παρθικὸν ἄριστον, Αὐτοκράτορος Νερούα θεοῦ υἱωνόν, Τραϊανου θεοῦ υἱόν, εὐεργέτην καὶ σωτήρα τῆς οἰκουμένης ἢ πόλις ἢ τῶν Μεγαλοπολιτῶν τὸν αὐτῆς κτίστην, “(Statue de) l’empereur Nerva Trajan Hadrien César Auguste Germanicus Dacicus Parthicus Optimus, petit-fils de l’empereur le divin Nerva, fils du divin Trajan, bienfaiteur et sauveur de la terre entière, (érigée par) la cité des Mégalopolitains, son fondateur” ; à Lapèthos (Chypre), *IGR*, III, 934 : Αὐτοκράτορα Καίσαρα, θεοῦ Τραιαγ[οῦ] Παρθικου υἱόν, θεοῦ Νέρου[α] υἱωνόν, Τραιανὸν Ἀδριανὸν ἄριστον [Σ]εβαστὸν Γερμανικὸν Δακικὸν Παρθ[ικ]όν, τὸν σωτήρα καὶ εὐεργέτην τ[ῆς πόλεως], Λαπηθίων ἢ βουλή καὶ ὁ δ[ῆμος], “(Statue de) l’empereur César, fils du divin Trajan Parthicus, petit-fils du divin Nerva, Trajan Hadrien Optimus Auguste Germanicus Dacicus Parthicus, sauveur et bienfaiteur de la cité, (érigée par) le Conseil et le Peuple des Lapèthiens”. Dans tous les cas, la présence de ces titres honorifiques, qui se retrouvent aussi sur certaines monnaies (Perret 1929, 26-30), est un indice de datation haute dans le règne d’Hadrien. Dans notre inscription thisbéenne (*IG*, VII, 2237), la présence de ces titres (au moins deux sans restitution : Dacicus et Parthicus) et la mention concomitante du consulat montrent qu’ils étaient encore en usage (au moins en Grèce) durant le 2<sup>ème</sup> consulat en 118 : il fallut sans doute quelque temps pour que l’information circule et que les Grecs apprennent que ces titres ne devaient pas être utilisés.

9- *IG*, VII, 2244<sup>43</sup> : épigramme en l'honneur d'Héraklès ; II<sup>e</sup> ou début du III<sup>e</sup> s. p.C.

[-----]ην με Βραχᾶς εἶδρουσε πόλῃι  
 [-----]ιλίου, τὸν φιλάεθλον ἄγαν,  
 [-----] με τέκνῳ καὶ πατρίδι τειμῆν  
 4 [-----]τούς, τῷ δὲ κλέος θεόθεν.

“[-----] Brachas m’a édifié pour la cité ; [-----] moi qui aime tant les concours ; [-----] honneur pour son fils et pour sa patrie ; [-----] et pour lui une gloire divine”.

10- Peek 1941, 71 n°18 : épigramme en l'honneur d'Héraklès ? II<sup>e</sup> ou début du III<sup>e</sup> s. p.C.

Τεῦξε Βραχᾶς με Δι[ὸς----]  
 ἄθλων ἡμετέρων κρατ[----]  
 τεῦξε δέ μοι σῆκο[ν-----]  
 ἡμετέρης γενεῆς μν[ῆμα--]

“Brachas m’a érigé, moi fils de Zeus [----], de nos prix [----], il m’a érigé une chapelle [----], en souvenir de notre famille [----]”.

11- *IG*, VII, 2242 : statue de M. Ulpius Paramonos (début ou 1<sup>ère</sup> moitié du III<sup>e</sup> s. p.C.<sup>44</sup>).

M(ἀρκου) Οὐλπίου Νεικίου βιοωτάρχου ἀπόγονοι.	Ἄρεσκούσης υἱόν,
<i>vacat</i>	ἔγγονον Μ(ἀρκου) Οὐλπί-
M(ἀρκου) Οὐλπίου Παρά-	8 ου Παραμόνου καὶ
μονου, Μ(ἀρκου) Οὐλπίου	Κορανῆς Παύλης,
4 Βραχᾶ Παραμονια-	οὶ ἀδελφοὶ Οὐλπίοι
νοῦ καὶ Αὐρηλίας	Βραχᾶς, Παύλα, Ὑγεία.
	12 ψ(ηφίσματι) β(ουλή)ς καὶ δ(ήμου)

“(Dédicace des) descendants de M. Ulpius Nikias béotarque.

(Statue de) M. Ulpius Paramonos, fils de M. Ulpius Brachas Paramonios et d'Aurelia Areskousa, petit-fils de M. Ulpius Paramonos et de Koranè Paula, (érigée par) ses frères et sœurs, Ulpii Brachas, Paula et Hygeia.

Par décret du Conseil et du Peuple”.

- 43 Je ne donne ici que la partie droite de l'inscription (*IG*, VII, 2244), mais il faut savoir que la partie gauche a été identifiée et lue successivement par Colette Beaudot dans sa thèse de 3<sup>e</sup> cycle inédite de 1983 consacrée aux inscriptions de Thisbé (que j'avais pu consulter en 1995 lors d'un passage à la Maison de l'Orient méditerranéen à Lyon), puis par Yannis Kalliontzis qui publiera le fragment inédit avec Nikolaos Papazarkadas pour l'édition du fascicule thisbéen du corpus des *IG*, VII<sup>2</sup>. Le fragment s'est malheureusement détérioré entre ces deux lectures. Seule m'intéresse ici la mention du nom de Brachas ; la partie gauche inédite de l'inscription ne contient pas d'information susceptible de modifier les données prosopographiques concernant cette famille ; elle permet simplement de considérer qu'il s'agit d'une épigramme en l'honneur d'Héraklès, établissant un parallèle entre le héros et le fils de Brachas.
- 44 Le fac-similé proposé par les *IG*, VII montre un *oméga* lunaire devenu carré très caractéristique, que l'on retrouve dans l'épigramme publiée par W. Peek (mon n°10).



12- IG, VII, 2365 : siège de théâtre (?) ; début ou 1<sup>ère</sup> moitié du III<sup>e</sup> s. p.C. d'après la prosopographie.

Μ(άρχου) Οὐλπίου  
Παραμόνου  
νεωτέρου

“(Appartenant à) M. Ulpius Paramonos le Jeune”

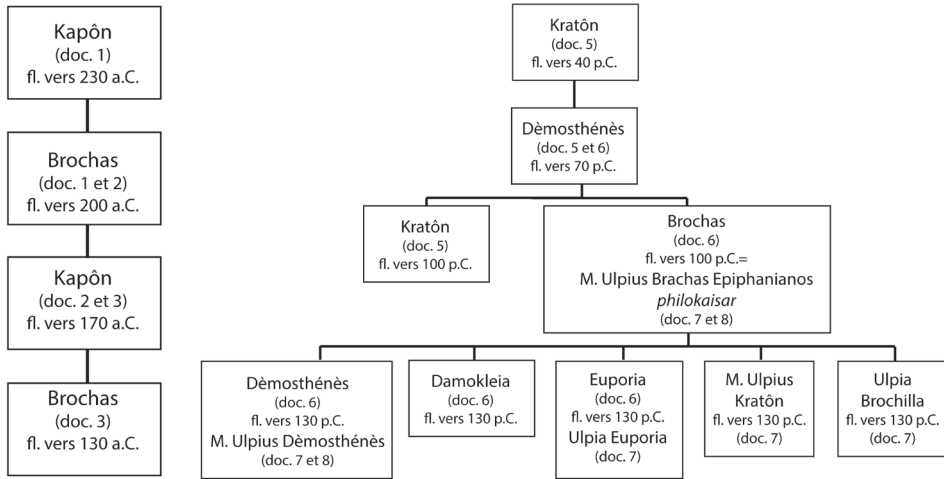
Sur le plan chronologique, la famille (fig. 2) est connue à Thisbé pendant cinq siècles, avec une interruption majeure entre la fin du II<sup>e</sup> s. a.C. et le début du I<sup>er</sup> s. p.C., c'est-à-dire entre Brochas, fils de Kapôn, et Kratôn père de Dèmosthénès, et une nouvelle incertitude dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. p.C. sur le lien à établir entre l'abondante descendance de M. Ulpius Brachas Epiphanianos et le béotarque M. Ulpius Nikias. On peut objecter, sur le plan prosopographique, l'absence de certitude absolue dans la construction de ce *stemma*, qui a déjà fait l'objet de propositions partielles<sup>45</sup>. Pourtant, l'appartenance de tous les personnages à une seule et même famille est garantie, à mes yeux, par la récurrence des noms grecs, traités après l'acquisition de la citoyenneté romaine comme des *cognomina*, ceux de Kratôn et Dèmosthénès dans la deuxième partie du *stemma* et, surtout, celui de Brochas-Brachas : ce dernier est en quelque sorte la marque de fabrique de la famille et se retrouve à presque tous les étages de la construction. Il ne s'agit entre ces deux noms que d'une variante vocalique sans importance particulière, comme en témoigne l'existence simultanée d'un Brachas (Epiphanianos) et de sa fille Brochilla dans l'inscription 7. La lecture du *LGPN* montre du reste que les deux noms n'existent en Béotie qu'à Thisbé.

Cette famille commence sa longue carrière avec Brochas (?) fils de Kapôn, qui exerce une charge fédérale dans un catalogue de vainqueurs aux *Basileia* de Lébadée (doc. 1 et première partie du *stemma*) de l'époque hellénistique<sup>46</sup>. Le nom de Brochas est entièrement restitué et la date du document est difficile à déterminer avec précision. Comme l'a rappelé D. Knoepfler<sup>47</sup>, cependant, la présence de l'ethnique Boiôtios qui figure à côté des noms des vainqueurs d'origine béotienne au lieu des ethniques civiques montre que le *koinon* hellénistique existe toujours et que l'on se situe donc avant 171 a.C., sans doute vers la fin du III<sup>e</sup> ou le début du II<sup>e</sup> s. a.C.

45 Ainsi, par W. Dittenberger dans les *IG*, VII, sous le n° 2242 (doc. 11), repris par H.-J. Gehrke en 1993 (Gehrke 1993, 150-152, avec le *stemma* p. 152), puis par D. Knoepfler en 2012 (Knoepfler 2012, 232).

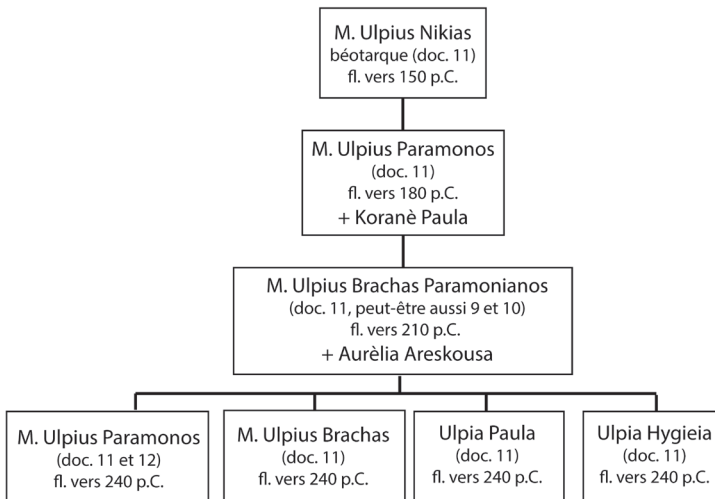
46 On pourrait identifier ce Kapôn, père du premier Brochas, à celui qui apparaît (sans ethnique ce qui est normal) comme archonte fédéral dans un décret de proxénie dont il ne reste à peu près rien sauf précisément le nom de l'archonte, trouvé à l'Itônion de Coronée, le grand sanctuaire fédéral des Béotiens : cf. l'édition *princeps* chez Roesch 1966, 67, n° 6, avec le commentaire p. 69 (*SEG* 23.291). Cet archonte est précisément placé dans les années 240-230 par R. Étienne et D. Knoepfler (Étienne & Knoepfler 1976, 326, avec la n. 227, et 350), ce qui convient parfaitement, sur le plan chronologique, malgré les incertitudes qui pèsent sur ses liens avec son fils éventuel et le grand nombre de porteurs de ce nom dans diverses cités de Béotie, comme le montre la consultation du *LGPN*.

47 Knoepfler 2008, 1441-1442.



partie 1 du stemma

partie 2 du stemma



partie 3 du stemma

fig. 2 : stemma de la famille des Ulpii Brachas de Thisbé

On aurait affaire ici au père de Kapôn, fils de Brochas, dont on sait, par un décret de la cité voisine de Chorsiai en son honneur (doc. 2), qu'il a rendu vers 160 a.C. des services matériels considérables à cette cité en lui avançant du blé et de l'argent<sup>48</sup>. Ce Kapôn fils de Brochas est certainement à son tour le père d'un Brochas fils de Kapôn, désigné comme théarodoque dans un décret d'acceptation des *Ptoia* (doc. 3), que l'on date de la fin du II<sup>e</sup> s. a.C. sans doute vers 120 a.C.<sup>49</sup>

Après le théarodoque de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. a.C., on ne sait plus rien de la famille jusqu'à Dèmosthénès fils de Kratôn et Kratôn fils de Dèmosthénès qui apparaissent héroïsés dans une inscription funéraire de Thisbé (doc. 5 et deuxième partie du *stemma*) et que W. Dittenberger juge antérieurs, à juste titre, à la longue série des *Ulpia* parce qu'ils ne portent pas les *tria nomina*. H.-J. Gehrke<sup>50</sup>, de son côté, propose avec vraisemblance de faire de Kratôn fils de Dèmosthénès et petit-fils de Kratôn le frère d'un Brochas clé de voûte du système et fils lui aussi de Dèmosthénès (doc. 6), même si le lien reste conjectural.

La suite du *stemma* est plus simple à établir. Le personnage-clé est à l'évidence ce Brochas fils de Dèmosthénès, mentionné avec son fils Dèmosthénès et deux de ses filles Damokléia et Euporia, dans une dédicace en l'honneur de Trajan datée de 98 p.C. (doc. 6), année de l'accession au pouvoir du nouvel empereur : le personnage principal, le père, y porte déjà le titre de *philokaisar*, manifestation de loyauté à l'égard de l'empereur<sup>51</sup>. Le même homme réapparaît dans une dédicace en l'honneur d'Hadrien, que l'on peut dater de 117 ou 118 p.C. (doc. 7), mais il porte cette fois les *tria nomina* et le nom de Brachas avec un A. Le gentilice *Ulpia* indique qu'il a reçu la citoyenneté de Trajan, et cela n'étonne guère vu la précédente dédicace. Son double *cognomen* est constitué de son ancien nom grec et d'un autre nom Epiphanianos, dont le suffixe indique probablement un lien d'ascendance quelconque avec un Epiphanès. Le même suffixe est utilisé plus tard par Brachas Paramonianos, fils de Paramonos. Entre 98 et 118 p.C., Brachas a eu un nouveau fils Kratôn et une autre fille Brochilla, mais il a perdu Damokléia, à moins que celle-ci ne se soit mariée et ne soit donc rattachée à la famille de son époux dans les dédicaces. On retrouve en tout cas le même personnage dans une dédicace qu'il fait en l'honneur de son fils aîné (doc. 8).

On ne peut raccorder directement à aucun des personnages déjà évoqués ceux qui apparaissent dans la troisième et dernière partie du *stemma*. Quatre générations successives sont mentionnées dans une dédicace (doc. 11) en l'honneur d'un M. *Ulpia* Paramonos, faite par son frère et ses sœurs, tous descendants (et sans doute arrières petits-enfants) d'un M. *Ulpia* Nikias, qui avait exercé la fonction de béotarque et, à ce titre, représentait une gloire familiale, comme l'a bien souligné D. Knoepfler dans une étude consacrée à la

48 Sur la datation du décret de Chorsiai et l'origine de ce Kapôn, cf. Müller 2005, 101-105, avec les remarques de D. Knoepfler (*BullEp* 2006, 194), qui préfère voir en lui un éventuel Phocidien. Le débat, que Knoepfler qualifie à juste titre d'"irritante question", n'est toujours pas tranché.

49 Sur la date de la réorganisation des *Ptoia* d'Akraiphia, fondée sur des critères à la fois prosopographiques et paléographiques, cf. Feyel 1936, 27 et Müller 2014, 131.

50 Gehrke 1993, 152.

51 Sur les premières attestations de cette épithète chez les rois amis et alliés de Rome, en particulier Hérode le Grand, cf. Suspène 2009, 47-49.

béotarchie à l'époque impériale<sup>52</sup>. On écartera l'idée que ce Nikias, qui ne peut évidemment pas être antérieur à Trajan vu son *nomen*, soit un frère d'Epiphanianos qui aurait acquis la citoyenneté en même temps que lui. Outre qu'un tel fait n'a rien de sûr et pose de difficiles problèmes de chronologie, la réapparition du nom Brachas dans la descendance invite à voir dans les quatre générations suivantes des héritiers directs de l'un des fils d'Epiphanianos plutôt que des collatéraux. Un *stemma* plus cohérent consisterait à faire du béotarque un fils de M. Ulpius Dèmosthènès ou M. Ulpius Kratôn. Le personnage pourrait se situer de manière hypothétique vers 150 p.C et les successeurs à l'avenant jusque vers 240 environ, ce qui permettrait de dater la dédicace du début ou de la première moitié du III<sup>e</sup> s. p.C., comme le faisait déjà W. Dittenberger.<sup>53</sup>

Plusieurs autres inscriptions mentionnent des personnages qui, d'après leur nom, font partie de la famille, sans qu'on puisse juger avec exactitude du lien de parenté. Il en va ainsi d'une épitaphe portant les noms de Kapôn et Bro[chilla ?] (doc. 4), qui établissent un lien onomastique entre la première et la deuxième parties du *stemma*, et de deux épigrammes du II<sup>e</sup>, voire du début du III<sup>e</sup> s. p.C. (doc. 9 et 10) : il s'agit de deux dédicaces de statues d'Héraklès par un Brachas qui, en principe, peut être soit le Brachas de la deuxième partie du *stemma*, autrement dit Brachas Epiphanianos, soit l'un des deux Brachas de la troisième partie du *stemma*, c'est-à-dire Paramonianos, ou encore son fils M. Ulpius Brachas, fils de Brachas. Si l'on considère ensemble ces deux inscriptions, elles indiquent la présence d'un père nommé Brachas honorant le dieu du gymnase et d'un fils qui devait être un athlète vainqueur à plusieurs reprises, très certainement (entre autres ?) aux *Hèrakleia* de Thisbé, évoqués par Pausanias<sup>54</sup>. Qu'en est-il de la graphie de ces deux inscriptions, bien visible sur les photographies à disposition ? La première épigramme (n°9) présente des lettres gravées avec soin et dotées de belles rondeurs très régulières en particulier des *sigma* et des *epsilon* lunaires de jolie facture. Il s'agit d'une gravure assez différente de celle de la seconde épigramme (n°10), sans que la différence puisse, à mon sens, manifester autre chose qu'un écart de style et une différence de lapicide. Cette seconde inscription présente des lettres assez minces et élancées, dont un *alpha* pourvu d'une haste droite prolongée vers la partie supérieure gauche ainsi qu'un *omega* et un *sigma* plutôt carrés qui pourraient faire pencher, me semble-t-il, la balance vers le début ou la première moitié du III<sup>e</sup> s. p.C. Dans ces conditions, si le Brachas auteur des dédicaces est le même dans les deux cas, je propose d'y voir M. Ulpius Paramonianos (troisième partie du *stemma*) honorant l'un de ses fils par l'intermédiaire de statues d'Héraklès. En tout état de cause, l'auteur de la seconde dédicace est très conscient de l'importance sociale et de l'éclat de sa famille, dont le monument érigé doit conserver le souvenir : ἡμετέρης γενεῆς μν[ῆμα].

52 Knoepfler 2012, notamment aux pages 231-232, avec la reproduction du *stemma* des IG, VII pour l'inscription 2242 (troisième partie de mon *stemma*).

53 En tout état de cause, une datation du béotarque au III<sup>e</sup> s. p.C., comme l'indique l'entrée "Nikias" de la LGPN III B s.v. n°55 est bien trop tardive et ne se justifie pas au vu de la documentation, car cela oblige à repousser loin dans le temps les deux générations suivantes.

54 Pausanias 9.32.2 : Ἡρακλέους δὲ ἱερὸν καὶ ἄγαλμα ὀρθὸν ἐνταῦθά ἐστι λίθου, καὶ Ἡράκλεια ἑορτὴν ἄγουσι, "il y a [à Thisbé] un sanctuaire d'Héraklès avec, en ce lieu, une statue de pierre debout, et on y célèbre la fête des *Hèrakleia*".

## CONCLUSION

Quelle conclusion apporter à la fois à la construction de ce *stemma* et, de manière plus générale, à l'étude des familles béotiennes ayant acquis la citoyenneté romaine ? Tout d'abord, pour la chronologie, il faut souligner l'implantation de cette famille dans la durée à Thisbé et la solidité économique de cette implantation qui réside certainement dans un ancrage foncier important. Ce point se constate aussi pour les autres familles de l'élite béotienne ayant acquis la *ciuitas* : celles qui réussissent présentent un ancrage ancien, même s'il est impossible, dans l'établissement des *stemmata*, de remonter avant la fin du III<sup>e</sup> s. a.C., ou le début du II<sup>e</sup> s. a.C., qui marque une rupture à bien des égards au moins pour la Béotie. Il s'agit de familles relativement riches, dont la notoriété et l'activité dépassent dès l'origine le niveau local, comme le montrent la charge fédérale exercée par le premier Brochas, puis le prêt fait par son fils, le riche Kapôn, à la voisine de sa cité natale. Le schéma est le même chez les Flavii Phileinos de Thespies qui entretiennent des liens avec la communauté italienne au I<sup>er</sup> s. a.C.<sup>55</sup> À la fin du I<sup>er</sup> s. p.C. et au début du II<sup>e</sup> s., ces familles continuent de développer leur influence régionale. Leurs charges en témoignent, comme celle du béotarque Ulpus Nikias, que ses *apogonoi* exhibent parce que c'est une marque de prestige. Mais au-delà de cet aspect institutionnel, on voit très bien, en particulier dans les écrits de Plutarque, comment une certaine société provinciale s'organise, qui forme des cercles culturels et philosophiques. Le *Dialogue sur l'Amour* et les *Dialogues sur les oracles de la Pythie* mettent en scène des personnages de "la bonne société béotienne", personnages qui sont souvent des amis proches de l'auteur, comme Flavius Phileinos de Thespies<sup>56</sup>. On retrouve ainsi sans surprise chez le philosophe de Chéronée certains des noms que l'on connaît aussi par les inscriptions. Même s'il n'est pas toujours possible d'identifier ceux qui les portent, ces noms nous montrent bien l'étroitesse du cercle<sup>57</sup>. C'est seulement avec la fin du II<sup>e</sup> s. p.C. et le début du III<sup>e</sup> s. p.C. que ces familles parviennent, dans quelques cas (rarissimes malgré tout), à dépasser les frontières de la Béotie et à imiter l'exemple unique de l'évergète Épaminondas d'Akraiphia, qui avait su se faire le représentant des Béotiens auprès de l'empereur Caligula en 37 p.C., sans toutefois être gratifié de la *ciuitas Romana*<sup>58</sup>. Dans leurs relations directes avec Rome, Plutarque et, ultérieurement, le consulaire T. Flavius Phileinos<sup>59</sup> restent des cas exceptionnels pour la région. La Béotie n'a fourni que très peu d'exemples de carrières sénatoriales<sup>60</sup>, ce qui montre que ses citoyens n'étaient pas assez riches pour atteindre le cens requis, ou plus probablement n'envisageaient pas de carrière romaine à proprement parler, la *ciuitas* leur servant d'abord à asseoir leur prééminence locale.

55 Cf. Müller 1996, 159.

56 *PIR*<sup>2</sup> F 330. On connaît le personnage notamment par les dédicaces *IThesp*, 269 et *IG*, VII, 2520-2521. Cf. l'analyse proposée par Jones 1970, 233, avec les rectifications apportées à son *stemma* par l'auteur dans Jones 1980. Je reprendrai le dossier dans une contribution ultérieure.

57 Cf. Puech 1991 et notamment p. 4866-4867 pour T. Flavius Pemptidès de Thèbes et p. 4869 pour T. Flavius Phileinos de Thespies.

58 *IG*, VII, 2711 (*passim*) et *IG* VII 2712, l. 37-53, avec les commentaires donnés dans Müller 1995, 455-467.

59 *PIR*<sup>2</sup> F 331.

60 On trouve un second cas à Thespies au III<sup>e</sup> s. p.C. en la personne de M. Aurelius Orestianos Eirènaïos, dit *kratistos* dans *IThesp*, 365 (*PIR*<sup>2</sup> A 1565).

Le deuxième point concerne, en effet, les liens de ces notables à la *ciuitas Romana* et son affichage. L'exemple thisbéen de Brochas, devenu M. Ulpius Brachas, montre que, dès que le personnage devient citoyen romain, il le fait savoir. On assiste au processus même de transformation du nom, ce qui est unique au moins en Béotie. Il s'agit à l'évidence de quelqu'un qui est proche du pouvoir impérial, car il porte déjà, avant l'octroi de la citoyenneté, le titre de *philokaisar*. Par ailleurs, la *ciuitas* est importante pour les mariages et les stratégies matrimoniales. L'intérêt du *stemma* établi réside aussi dans la mention des épouses Korané Paula et Aurélia Areskousa, dont les gentilices montrent qu'elles appartiennent elles-mêmes à des familles dotées de la *ciuitas romana*. On ne peut pas connaître malheureusement leur origine géographique, ni l'ancienneté de la *ciuitas* de leurs pères. Aucun élément ne permet en tout état de cause d'établir des liens avec d'autres Thisbéens devenus citoyens romains, comme cette famille composée d'un homme nommé T. Claudius Urbanus, de son épouse qui porte le nom de Claudia Philônicha, et de deux enfants portant le même *cognomen* que le père<sup>61</sup>. On ne peut pas non plus établir de lien avec d'autres familles béotiennes de même époque : on pense aux Flavii Phileinos, qui habitent la cité voisine, Thespies. Il semblerait que le contexte soit davantage celui d'une concurrence entre notables pour autant qu'on puisse en juger : cette famille thespienne est vraiment bien connue et, s'il existait des liens, il est indubitable qu'on les percevrait. Chez les Phileinos, on constate plutôt des phénomènes d'endogamie familiale, dont témoigne l'alliance entre deux branches de cousins issus de germains, et d'exogamie extrabéotienne.

Enfin, en ce qui concerne les liens avec la *polis*, on peut dire que cette famille thisbéenne phagocyte pour ainsi dire au II<sup>e</sup> s. p.C. cette petite cité qui fait peu parler d'elle par ailleurs. Elle en devient le porte-parole, la protection permanente et la gloire locale, et se donne à voir sous l'angle des liens familiaux par des statues que consacre l'*oikos* (ou une partie de celui-ci) en l'honneur de tel ou tel de ses membres. Ainsi, dans le document n°8 de notre dossier, le fils aîné de Brachas, Ulpius Dèmosthénès, a visiblement rendu des services notoires à la communauté, si l'on en juge par la dédicace que son père effectue en son honneur "pour son dévouement envers sa patrie". On voit bien ici que le père se substitue à la cité dans la reconnaissance des mérites du fils, ce qui marque une différence avec la basse époque hellénistique ou même le premier tiers du I<sup>er</sup> s p.C. On insistera également, avec H.-J. Gehrke<sup>62</sup>, sur l'"*habitus aristocratique*" des personnages, dont témoignent les deux épigrammes du début du III<sup>e</sup> s. p.C. qui célèbrent le héros local, Héraklès, en même temps que la famille, et mettent en valeur l'un des aspects les plus courus de la compétition sociale à l'époque impériale : la participation victorieuse aux concours et le prestige acquis en cette occasion.

Pour faire bref, il est clair que l'on a effectivement changé de monde en ce II<sup>e</sup> s. p.C., mais il existe en Béotie, pour ce qu'on en voit, une certaine stabilité des familles qui obtiennent

61 *IG*, VII, 2233 (II<sup>e</sup> s. p.C. ? Présence de ligatures dans le fac-similé des *IG*, VII, avec un *oméga* carré) : θεοῖς Σεβαστοῖς καὶ [τῇ πόλει τὸν οἶκον καὶ τὸν Δ[ιόνυ]σον Τιβ(έριος) Κλ(αύδιος) Οὐρβανὸς καὶ ἡ γυν[ὴ] αὐτοῦ Κλ(αυδία) Φιλωνίχα [καὶ τὰ] τέκνα Οὐρβανὸς καὶ Ο[ὐρβανῆ] ἐκ τῶν ἰδίων ἐπιόη[σαν], "pour les dieux Augustes et la cité, Tib. Cl. Urbanus, son épouse Cl. Philônicha et leurs enfants Urbanus et Urbana (ont fait réaliser) à leurs frais l'*oikos* et (la statue de) Dionysos".

62 Gehrke 1993, 151 : "Der aristokratische Habitus der Familie kommt auch in einem ehrenden Epigramm zum Ausdruck".

la *ciuitas Romana* et sont implantées depuis longtemps, au moins celles qui prospèrent. Il convient donc, sans doute, d'apporter une nuance à l'idée d'instabilité récemment développée dans l'ouvrage consacré aux dynamiques sociales dans le monde grec d'époque romaine et déjà évoqué en introduction<sup>63</sup>, même si, par définition, une telle instabilité est plus difficile à percevoir que son contraire.

## ABRÉVIATIONS

*IThesp* : P. Roesch, *Inscriptions de Thespiés*, éd. par G. Argoud, A. Schachter et G. Vottéro, Lyon, 2007-2009.

## BIBLIOGRAPHIE

- Békiaris, A.P., éd. (1988) : *A' Diethnes synedrio Boiôtikôn Méléton* [1<sup>er</sup> Congrès international d'études béotiennes], Athènes.
- Bintliff, J. et al., éd. (2017) : *Boeotia Project, Volume II : The City of Thespiai. Survey at a Complex Urban Site*, Cambridge.
- Birley, A.R. (1997) : *Hadrian, the restless emperor*, Londres-New-York.
- Boatwright, M.T. (2000) : *Hadrian and the Cities of the Roman Empire*, Princeton.
- Cabanes, P. (1998) : "Le monde grec et la Cyrénaïque", in : Lepelley, éd. 1998, 299-331.
- Capdetrey, L. et Lafond, Y., éd. (2010) : *Pratiques et représentations des formes de domination et de contrôle social dans les cités grecques (VIII<sup>e</sup> s. a.C.-I<sup>er</sup> s. p.C.)*, Bordeaux.
- Charami, A. (2011) : "Fêtes et concours au gymnase de Tanagra dans une inscription d'époque impériale trouvée à Délion (Béotie)", *CRAI* 2, 853-873.
- Christol, M. et Darde, D., éd. (2009) : *L'expression du pouvoir au début de l'Empire*, Paris.
- Christopoulou, A.C., éd. (1995) : *B' Diethnes synedrio Boiôtikôn Méléton* [2<sup>e</sup> Congrès international d'études béotiennes], Athènes.
- Dana, M. et Savalli-Lestrade, I., éd. (2019) : *La cité interconnectée dans le monde gréco-romain (IV<sup>e</sup> siècle a.C.-IV<sup>e</sup> siècle p.C.). Transferts et réseaux institutionnels, religieux et culturels aux époques hellénistique et impériale*, Scripta Antiqua 118, Bordeaux.
- Étienne, R. et Knoepfler, D. (1976) : *Hyettos de Béotie et la chronologie des archontes fédéraux entre 250 et 171 avant J.-C.*, BCH Supplément 3, Paris-Athènes.
- Ferrary, J.-L. (2005) : "Les Grecs des cités et l'obtention de la *ciuitas Romana*", in : Fröhlich & Müller, éd. 2005, 51-75 (Repris dans Ferrary, J.-L. [2017] : *Rome et le monde grec*, Paris, 267-286).
- Feyel, M. (1936) : "Nouvelles inscriptions d'Akraiphia", *BCH* 60, 11-36.
- Fröhlich, P. et Müller, C., éd. (2005) : *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique : actes de la table ronde des 22 et 23 mai 2004*, Hautes études du monde gréco-romain 35, Genève.
- Gehrke, H.-J. (1993) : "Thisbe in Boiotien. Eine Fallstudie zum Thema 'Griechische Polis und Römisches Imperium'", *Klio* 75, 145-154.
- Halfmann, H. (1979) : *Die Senatoren aus dem östlichen Teil des Imperium Romanum bis zum Ende des 2. Jh. n. Chr.*, Hypomnemata 58, Göttingen.
- Hasenohr, C. et Müller, C. (2002) : "Gentilices et circulation des Italiens : quelques réflexions méthodologiques", in : Müller & Hasenohr, éd. 2002, 11-20.
- Heller, A. et Pont-Boulay, A.-V., éd. (2012) : *Patrie d'origine et patries électives : les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine. Colloque international du 6 au 7 novembre 2009 à Tours*, Scripta Antiqua 40, Bordeaux.

- Hurlet, F., Gervais-Lambony, P. et Rivoal, I., éd. (2017) : *(Re)Fonder. Modalités du (re)commencement dans le temps et dans l'espace*, Colloques de la MAE 13, Nanterre.
- Hurlet, F. et Müller, C. (2017) : "De Carthage à Corinthe. Regards croisés sur la (re)fondation de deux colonies romaines", in : Hurlet *et al.*, éd. 2017, 93-120.
- Inglebert, H. (2005a) : "Les processus de romanisation", in : Inglebert, éd. 2005b, 421-449.
- Inglebert, H., éd. (2005b) : *Histoire de la civilisation romaine*, Nouvelle Cléo, Paris.
- Jones, C.P. (1970) : "A Leading Family of Roman Thespieae", *HSPH* 74, 223-255.
- Jones C.P. (1971) : "The Levy at Thespiiai under Marcus Aurelius", *GRBS* 12, 45-58.
- Jones C.P. (1980) : "Prosopographical Notes on the Second Sophistic III: Amphilochos of Chalcis", *GRBS* 21, 377-380.
- Jones C.P. (2012) : "Recruitment in Time of Plague: the Case of Thespiiai", in : Lo Cascio, éd. 2012, 79-85.
- Kienast, D. (2017<sup>6</sup>) : *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt.
- Knoepfler, D. (1988) : "L'intitulé oublié d'un compte des naopes béotiens", in : Knoepfler, éd. 1988, 263-294.
- Knoepfler, D. (1992) : "Sept années de recherches sur l'épigraphie de la Béotie (1985-1991)", *Chiron* 22, 411-504.
- Knoepfler, D. (2004) : "La découverte des *Histoires* de Polybe par Pausanias et la place du livre IX (*Boiôtika*) dans l'élaboration de la *Périégèse*", *REG* 117, 468-503.
- Knoepfler, D. (2008) : "Louis Robert en sa forge : ébauche d'un mémoire resté inédit sur l'histoire controversée de deux concours grecs, les *Trophônia* et les *Basileia* à Lébadée", *CRAI* 4, 1421-1462.
- Knoepfler, D. (2012) : "L'exercice de la magistrature fédérale béotienne par des 'étrangers' à l'époque impériale : conséquence de l'extension du *Koinon* en dehors des frontières de la Béotie ou simple effet d'une multi-citoyenneté individuelle ?", in : Heller & Pont, éd. 2012, 223-247.
- Knoepfler, D., éd. (1988) : *Comptes et inventaires dans la cité grecque*, Neuchâtel-Genève.
- Lazaros, A.G. (1988) : "Thespies contre les Costoboques et le recrutement des cités grecques sous l'Empire romain", in : Békiaris, éd. 1988, 291-306.
- Lepelley, C., éd. (1998) : *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C. Tome 2 : Approches régionales du Haut-Empire romain*, Nouvelle Cléo, Paris.
- Lo Cascio, E., éd. (2012) : *L'impatto della "peste Antoniniana"*, Bari.
- Manieri, A. (2009) : *Agoni poetico-musicali nella Grecia antica. 1. Boeozia*, Pise-Rome.
- Migeotte, L. (1984) : *L'emprunt public dans les cités grecques*, Québec-Paris.
- Müller, C. (1995) : "Épaminondas et les évergètes de la cité d'Akraiphia au 1<sup>er</sup> s. de notre ère", in : Christopoulou, éd. 1995, Athènes, 455-467.
- Müller, C. (1996) : "Les *nomina Romana* à Thespies du 1<sup>er</sup> s. a.C. à l'Édit de Caracalla", in : Rizakis, dir. 1996, 157-166.
- Müller, C. (2002) : "Les Italiens en Béotie du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. au 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.", in : Müller & Hasenohr, éd. 2002, 89-100.
- Müller, C. (2005) : "La procédure d'adoption des décrets en Béotie de la fin du 111<sup>e</sup> s. av. J.-C. au 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.", in : Fröhlich & Müller, éd. 2005, 95-119.
- Müller, C. (2010) : "Les élites béotiennes et la richesse du 1<sup>er</sup> au 11<sup>e</sup> s. a.C. : quelques pistes de réflexion", in : Capdetrey & Lafond, éd. 2010, 225-244.
- Müller, C. (2014) : "A *koinon* after 146? Reflections about the political et institutional situation of Boeotia in the Late Hellenistic Period", in : Papazarkadas, éd. 2014, 119-146.
- Müller, C. (2017) : "The Roman fate of Thespiiai (171 BC-fourth c. AD)", in : Bintliff *et al.*, éd. 2017, 231-239.
- Müller, C. (2019) : "Les réseaux des cités grecques : archéologie d'un concept", in : Dana & Savalli-Lestrade, éd. 2019, 25-42.
- Müller, C. et Hasenohr, C., éd. (2002) : *Les Italiens dans le monde grec, 11<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.*, *BCH* Supplément 41, Paris-Athènes.
- Papazarkadas, N., éd. (2014) : *The Epigraphy and History of Boeotia : new Finds, new Prospects*, Leyde.
- Peek, W. (1941) : "Griechische Epigramme III", *MDAI (A)* 66, 47-86.
- Pernin, I. (2014) : "Land Administration and Property Law in the Proconsular Edict from Thisbe (*Syll.*<sup>3</sup>, 884)", in : Papazarkadas, éd. 2014, 443-459.
- Perret, L. (1929) : *La titulature impériale d'Hadrien*, Paris.
- Puech B. (1991) : "Prosopographie des amis de Plutarque", *ANRW* II.33.6, 4831-4893.



- Rizakis, A.D. et Touratsoglou, I.P., éd. (2013) : *Villae rusticae: Family and Market-oriented Farms in Greece under Roman Rule*, Meletemata 68, Athènes.
- Rizakis, A.D., dir. (1996) : *Roman Onomastics in the Greek East, Social and Political Aspects: proceedings of the international colloquium organized by the Finnish Institute and the Centre for Greek and Roman antiquity, Athens 7-9 September 1993*, Meletemata 21, Athènes-Paris.
- Rizakis, A.D. (2017) : "La mobilité sociale dans les provinces helléniques sous l'Empire", in : Rizakis *et al.*, éd. 2017, 11-55.
- Rizakis, A.D., Camia, F. et Zoumbaki, S., éd. (2017) : *Social Dynamics under Roman Rule. Mobility and Status Change in the Provinces of Achaia and Macedonia*, Meletemata 74, Athènes.
- Robert, L. (1946) : "Sur une inscription agonistique de Thespies", *Hellenica* II, 5-14.
- Robert, L. (1967) : "Sur des inscriptions d'Éphèse", *RPh* 93, 7-84 (OMS V [1989], 347-424).
- Robu, A. (2019) : "La participation des *Rhōmaioi* à la vie civique et religieuse des cités grecques (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles a.C.) : continuités et adaptations institutionnelles", in : Dana & Savalli-Lestrade 2019, 327-338.
- Roesch, P. (1966) : "Inscriptions du musée de Thèbes", *REA* 68, 61-85.
- Roesch, P. (1982) : *Études béotiennes*, Paris.
- Sherk, R. (1969) : *Roman Documents from the Greek East*, Baltimore.
- Sherwin-White, A.N. (1973<sup>2</sup>) : *The Roman Citizenship*, Oxford.
- Spawforth, A.J.S. (1995) : "Boeotia and the Wealth of Herodes Atticus: a Fishy Business ?", in : Christopoulou, éd. 1995, 469-476.
- Spawforth, A.J.S. (1996) : "Roman Corinth: the Formation of a Colonial Elite", in : Rizakis, dir. 1996, 167-182.
- Stavrianopoulou, E. (2017) : "Family matters: Modes of Social Mobility in the Roman Cyclades", in : Rizakis *et al.*, éd. 2017, 57-83.
- Strasser, J.-Y. (2004) : "Sur une inscription rhodienne pour un héraut sacré (Suppl. Epig. Rh. 67)", *Klio* 86, 141-164.
- Suspène, A. (2009) : "Les rois amis et alliés face au Principat : rapports personnels, représentations du pouvoir et nouvelles stratégies diplomatiques dans l'Orient méditerranéen", in : Christol & Darde, éd. 2009, 45-51.
- Vlassopoulos, K. (2013) : *Greeks and Barbarians*, Cambridge.